vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie
éducation nationale

Nouméa, le 1er septembre 2010

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissements

Service
des Statistiques

VR/STATS
n° 3211/ 22

Affaire suivie par
Frédérique
d'AUZON
Bureau 101
Téléphone
(687) 26 61 94
Fax
(687) 26 62 44
Mél.
stat@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Objet : RENTRÉE 2011 – CAMPAGNE SCONET : MODULE BASE ÉLÈVES

P.J. : Note organisationnelle de la campagne SCONET, tableau et annexe : 13 pages.

L'attribution par le Ministère de l'Éducation Nationale au Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie des moyens humains et financiers nécessaires à son fonctionnement repose sur la connaissance la plus juste possible, et au moment adéquat, des effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire.
Cette donnée essentielle, fournie par l'application SCONET (module base élèves), doit refléter au plus près la réalité pour une bonne adéquation des moyens aux besoins. La qualité et la disponibilité dans les délais des bases-élèves de chaque établissement revêtent donc une importance cruciale.

En 2010, une nette amélioration dans le respect du calendrier fixé par les services du ministère a été constatée pour notre remontée d'effectifs.
Il s'agira, pour la rentrée 2011, de maintenir notre effort afin que les informations consolidées puissent parvenir dans les délais demandés.

Le contrôle qualitatif et quantitatif de la saisie relève prioritairement du chef d'établissement ; c'est donc au niveau de l'établissement qu'il doit être réalisé, en particulier à l'approche des opérations d'évaluation, de pré-constat et de constat.

À la rentrée 2010, tous les établissements du secondaire public et privé (les trois directions), ont travaillé avec SCONET pour alimenter la Base Élèves Académique (B.E.A.).
Les échanges par voie informatisée des fiches élèves, entre tous ces établissements, doivent donc être systématiques pour tous les élèves déjà recensés sous SCONET, d'autant que pour cette fin d'année 2010 l'utilisation d'AFFELNET sera généralisée aux trois directions du privé.

Le regroupement sous SCONET permet une planification des différentes opérations – commune aux deux secteurs – aux fins d'obtenir les effectifs 2011, d'une part pour répondre aux exigences du ministère et d'autre part pour permettre, sur cette base, la négociation quant à l'attribution des moyens pour la rentrée 2012.

Par conséquent, je tiens à souligner l'importance de la conformité de vos structures aux dotations qui vous ont attribuées par la D.I.V.E.E.T. et validées lors des réunions de concertation (G.P.T.O.M. et C.C.E.).
En effet toute multiplication de structures est logiquement perçue par le ministère comme une dispersion des moyens.

Pour une date d'observation fixée par le ministère au 25 février 2011, la date limite de **fin de constat est fixée au 14 mars 2011**, opération précédée par plusieurs étapes intervenant dès la fin de l'année 2010 :

- contrôle des structures (18 novembre),
- pré-constat (14 décembre) ; à ce stade vous devez avoir créé toutes le fiches-élèves nécessaires (en particulier les entrées en 6ème) et réalisé les transferts ; la situation doit être quasiment définitive.
- constat (24 février 2011).

Vous trouverez ci-joint une note chronologique détaillant les différentes procédures permettant d'aboutir à cette B.E.A., ainsi que les consignes à respecter (annexe).
Ces documents doivent être mis à disposition des opérateurs base élèves.

J'attire votre attention sur le nécessaire respect de ces délais et consignes, et plus particulièrement celles relatives à la sortie de votre base des élèves ayant quitté votre établissement (ou ne l'ayant pas intégré).

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et je reste attentif à toute difficulté que vous me signalerez.

Copies : SG
DIVEET
DSI (SAIE)